Le journal communal
de Commugny

Décembre 2022
**002**

**Au sommaire de cette édition**

- Le revêtement phonoabsorbant et l'Ecurie des Vues
- Révision du plan d'affectation communal (PACom) et création d'une zone réservée communale
- Portrait: André Poulie

# commugnycation

*Photo: Peter Colberg*

# Quoi de neuf ?

***Horaire d'ouverture de l'administration communale***

| | |
|---|---|
| *Lundi* | *08:30 - 11:30* |
| | *14:00 - 17:00* |
| *Mardi* | *07:30 - 11:30* |
| *Mercredi* | *08:30 - 11:30* |
| *Jeudi* | *07:30 - 11:30* |
| *Vendredi* | *FERMÉ* |

***Horaire de la déchetterie***

| | |
|---|---|
| *Lundi* | *Matin FERMÉ* |
| | *14:00 - 19:00* |
| *Mardi* | *09:00 - 12:00* |
| | *14:00 - 18:00* |
| *Mercredi* | *09:00 - 12:00* |
| | *14:00 - 18:00* |
| *Jeudi* | *09:00 - 12:00* |
| | *14:00 - 18:00* |
| *Vendredi* | *Matin FERMÉ* |
| | *14:00 - 19:00* |
| *Samedi* | *09:00 - 18h00* |

Route de Coppet 10
1291 Commugny
admin@commugny.ch
022 566 67 01

## Le revêtement phonoabsorbant et l'Ecurie des Vues.

Depuis plus d'une décennie, les autorités vaudoises se sont penchées sur le bruit lié au trafic routier et aux solutions inhérentes. Il en est ressorti diverses préconisations imposées aux communes à des fins d'assainissement sonore, comme des limitations de vitesse ou la pose d'un type de revêtement dit «phonoabsorbant» dont les preuves en matière de résultat ont déjà été faites. Son efficacité tient à sa structure particulièrement fine et riche en microcavités, qui est aussi son talon d'Achille, rendant ce type de revêtement plus fragile à l'usure. C'est en raison de cette particularité que le ramassage des encombrants a dû être adapté ! La charrette tirée par les chevaux de l'Ecurie des Vues se voit exclue d'accès sur le nouveau revêtement, son passage étant nuisible à sa durée de vie. La collaboration mise en place en 2017 ne s'arrête pas là pour autant : seule une petite portion de routes est concernée, et une solution a été mise en place avec le passage d'une camionnette conventionnelle. Le ramassage avec les chevaux se poursuit donc sur tout le reste du territoire communal, permettant la continuité du travail associatif de l'Ecurie des Vues. Si l'histoire a démarré en 2007, c'est en 2011 qu'est fondée l'association, dont le but est « de promouvoir la traction animale et l'énergie cheval comme outil au service du développement durable et social, notamment au travers de projets de réinsertion en partenariat avec des institutions venant en aide à des personnes en rupture avec la société et le monde du travail. »

*ms*

*www.ecuriesdesvues.ch*

# Les services municipaux – la voirie

Le bon fonctionnement d'une communauté publique engage un nombre de métiers importants et variés, répartis en différents services. A Commugny, les employés se divisent en cinq unités : le greffe municipal, le contrôle des habitants, le service technique, la bourse et le secteur « bâtiments et environnements ». C'est dans cette dernière que se trouvent les collaborateurs de la voirie.

Composé de quatre collaborateurs, José Cravo, Musli Shabani, David Grangier et Tom Haedrich, c'est le service qui assure l'ensemble de tâches quotidiennes primordiales à l'entretien et au fonctionnement des espaces extérieurs et des infrastructures communales. Si la voirie est souvent associée à un rôle de nettoyage et d'entretien important, c'est bien au-delà que leurs fonctions veillent sur les espaces communaux.

Le réseau routier est en permanence soumis à leur attention, du déblayage d'un encombrant au signalement d'un danger, la sécurité des quelques 30 km de routes et chemins communaux est entre leurs mains. L'éclairage public, la signalétique routière et les miroirs, mais également l'ensemble des chemins et abords agricoles sont inspectés et dégagés en continu afin de prévenir tout incident. C'est bien entendu leur service qui est en charge du déneigement et du salage des axes publics et des trottoirs lorsque nécessaire en hiver.

En dehors des routes, les différents espaces communaux exigent des interventions sur les bâtiments et les infrastructures, telles que travaux de maçonnerie ou de menuiserie d'entretien, ou encore des contrôles de sécurité comme sur les installations du parc Marguerite. Les espaces verts et jardins publics nécessitent quant à eux des pluri-compétences en matière de paysagisme, d'horticulture et d'usage d'engins et machines appropriés. Le fleurissement de la commune en témoigne ! La reconnaissance et l'éradication des plantes invasives, ainsi que la signalisation d'espèces problématiques telles que les chenilles processionnaires font partie de leur rôle, auquel l'entretien de la forêt communale vient s'ajouter, en toute saison.

La même qualité d'attention est assurée sur les quatre cours d'eau traversant le territoire communal - Le Greny, le Bornalet, le Nant et la Versoix - tant au niveau de l'entretien des berges et du lit que de la surveillance du débit en cas d'intempéries. Il en va de même pour les fontaines publiques.

Sur un plan totalement différent, le personnel de la voirie est aussi en charge de garantir les tâches liées au cimetière et aux ensevelissements, assurant la logistique et le respect du règlement, ainsi qu'une présence lors de chaque cérémonie. Ils sont aussi le lien en cas de découverte d'animaux morts, domestiques ou non.

Finalement, ce sont les bras indispensables qui prêtent main forte à l'installation et aux rangements des manifestations ainsi qu'à diverses séances, permettant à la Municipalité d'offrir toutes sortes de réjouissances à ses habitants.

Sans être exhaustif, le texte ci-dessus apporte un éclairage sur le rôle indispensable des employés de la voirie.

Chapeauté par Claudio Mendicino, c'est dans un esprit collectif que deux jeunes collègues se sont penchés sur le rôle essentiel de la biodiversité et les possibilités d'action au sein d'une commune.

**Interview :**

**Parlez-nous de vous en quelques mots ?**

— Je m'appelle David Grangier, j'ai 26 ans, je suis employé au sein de la voirie et des espaces verts à Commugny depuis maintenant 5 ans. J'habite toujours à Gland où j'ai grandi.

— Tom Hädrich, j'ai effectué mon apprentissage d'agent d'exploitation dans la Commune, et depuis l'obtention de mon CFC il y a un an je travaille à la voirie. J'ai également 26 ans et j'habite à Genève.

**La biodiversité, qu'est-ce que c'est ?**

La biodiversité c'est la diversité des espèces animales, végétales, des milieux naturels et tous les liens qui les unissent.

**S'intéresser à la biodiversité, à quoi ça sert ?**

Le but est de permettre à la nature de (re)prendre une place plus importante. Actuellement en Suisse près de 40% des oiseaux nicheurs et des insectes sont menacés de disparition par l'absence de milieu naturel adéquat.

**En quoi vous sentez-vous particulièrement concernés ?**

Nous avons été sensibilisés par des formations. Notre âge également est un vecteur important, nous avons de nombreuses années devant nous, et la possibilité par notre métier de mettre en place et de soutenir différents projets de réhabilitation de la biodiversité. Il est impératif de changer certaines méthodes de travail, afin que celles-ci soient plus respectueuses de l'environnement.

**La biodiversité dans la commune, ça donne quoi ?**

Les prairies et les pâturages secs ont quasiment disparu, réduisant considérablement l'habitat naturel et la présence d'insectes et d'oiseaux. Le territoire communal compte plusieurs zones où il est possible de recréer ou d'améliorer cet état, comme les abords du Bornalet, ou certains terrains communaux non construits.

**Quels souhaits avez-vous à ce sujet en tant que professionnels ?**

Les méthodes de travail évoquées plus haut peuvent et doivent être adaptées : les changements peuvent se manifester sous des formes surprenantes pour les habitants et nous espérons de la compréhension, de la tolérance et le respect du travail effectué. Nous avons l'opportunité et le devoir d'agir et de favoriser la présence d'espèces menacées. L'information est importante pour que les gens comprennent les choix effectués et leurs effets bénéfiques.

**Quels sont vos projets concrets ?**

Dans les lieux où la fauche est indispensable, nous avons fait le choix d'une fauche tardive, permettant à la nature de respecter son cycle naturel, c'est-à-dire après la floraison par exemple. Cela permet aux insectes et oiseaux nichant au sol de compléter leur cycle de reproduction. Concernant les méthodes de travail, nous allons remplacer la débrousailleuse par une faucheuse, plus respectueuse de la zone de vie des insectes. Certains espaces communaux non construits ne sont déjà fauchés plus que deux fois par an au lieu de coupes régulières.

Nous aimerions aussi créer et mettre en places des « hôtels à insectes » : ce sont des éléments en différents matériaux, comme le bois ou la brique, munis d'une multitude d'espaces dans lesquels les insectes viennent s'installer et se reproduire. Nous aimerions aussi semer dans les prairies communales des espèces indigènes, destinées à enrichir la flore locale et à favoriser la réinstallation d'insectes. Le retour des abeilles sauvages serait un grand succès !

*© Wikipédia*

**Le mot de la fin ?**

Nous souhaitons continuer à nous former de manière régulière. Le développement des connaissances et des techniques est primordial à l'application des bons gestes liés à la biodiversité. Ne soyez pas surpris de constater des changements dans l'entretien de certaines zones communales. L'équilibre de la biodiversité est un travail à long terme, qui est important pour la planète et qui sera bénéfique pour tous. Il implique aussi un changement d'état d'esprit !

ms

# Actualités

## Décorations lumineuses de Noël et sobriété énergétique

En raison de la situation énergétique préoccupante de cette année, la Municipalité a décidé d'adapter les décorations de Noël aux nécessités d'économies d'énergie : les étoiles lumineuses habituellement posées sur les candélabres ne seront pas installées, et les décors en bois disposés à l'entrée du village ne seront pas éclairés.

Afin de garder un esprit festif, les boules en LED ont été installées dans les platanes de la Maison de Commune, et seront allumées uniquement entre 6h30 – 8h00 et 17h00 – 21h00.

ms

## Nouveaux collaborateurs

L'ensemble de l'Administration communale et de la Municipalité souhaite la bienvenue à ses nouveaux collaborateurs: Laura Giannelli, architecte communale, Patrick d'Annunzio, employé à la déchetterie, et Miguel Fonseca employé à la conciergerie.

*de gauche à droite Miguel Fonseca, Patrick d'Annunzio, Laura Giannelli*

## Jubilés

La Municipalité est très fière de l'engagement de ses collaborateurs auprès de la Commune et félicite Mme Nicole Sereno-Régis, M. José Cravo et M. Musli Shabani avec respectivement 35 ans, 20 ans et 10 ans d'activité à Commugny !

*De gauche à droite José Cravo, Nicole Sereno-Régis et Musli Shabani*

# Le Conseil communal

*Les dimanches de votations, un apéritif vous est offert devant le local de vote (au foyer de la salle de gymnastique, face à la Maison de Commune). Des représentants du Conseil communal se réjouissent de vous rencontrer en partageant le verre de l'amitié, pour un moment d'échange en toute convivialité.*

Le fonctionnement du Conseil atteint sa vitesse de croisière et l'interaction avec la Municipalité est efficace. Chacun contribue de manière assidue et appliquée aux divers projets. A chaque séance du Conseil, une présentation brève permet de voir l'avancement de chaque projet. De nombreux sujets d'actualité sont traités depuis un an : Plan énergie et climat communal (PECC), rénovation du patrimoine et des routes, mise à jour de l'infrastructure informatique et révision du Règlement du Conseil.

*Nous vous invitons chaleureusement à venir assister aux séances du Conseil.*

## Séance du 14 septembre 2022

**Préavis municipal 08/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 167'310.00 TTC pour la mise en conformité du centre scolaire, de la maison de Commune ainsi que de la salle communale aux normes AEAI (Prescriptions de protection incendie)**
Le préavis municipal est approuvé à l'unanimité.

**Préavis municipal 09/2022 pour l'approbation d'un nouveau Règlement communal sur la naturalisation ordinaire**
Le préavis municipal est approuvé à l'unanimité.

**Nouveau Règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière de police des constructions**
Le Règlement communal est renvoyé à une nouvelle commission ad hoc à l'unanimité.

## Séance du 12 octobre 2022

**Préavis municipal 10/2022 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023**
Le préavis municipal est approuvé à l'unanimité.

**Préavis municipal 11/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 70'000.00 TTC pour financer la rénovation de la couche de roulement du pont sur l'autoroute à l'Avenue George de Mestral**
Le préavis municipal est approuvé à 38 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

**Préavis municipal 12/2022 relatif à la Convention pour la gestion et l'exploitation de la déchetterie intercommunale de Commugny, Tannay, Chavannes-des-Bois**
Le préavis municipal est approuvé à l'unanimité.

lw / cw

# Rappel aux règlements

**Utilisation des véhicules électriques légers**

La multiplication des types d'engins électriques légers, (hors voitures) proposés à la population laisse parfois régner une certaine confusion quant à leur usage légal sur la voie publique. A cet effet, la Police cantonale vaudoise et le SAN ont édité une brochure rappelant l'essentiel :

- Tout usage d'un véhicule électrique est interdit sur la voie publique avant 14 ans.
- La circulation sur les trottoirs est formellement interdite, quel que soit l'engin. L'usage des pistes cyclables est de rigueur.
- Les règles de circulation applicables sont les mêmes que pour les cycles et cyclomoteurs.
- Le transport d'enfant doit être fait par une personne de plus de 16 ans, et respecter les critères de sécurité du fabriquant.
- Un certain nombre d'engins (e-karts, overboards, e-skate...) sont totalement interdits sur la voie publique.
- Le port du casque est obligatoire pour les vélos électriques de 1kw.

La brochure complète vous renseignera sur l'entier des points liés à ce type d'engin, éclairage, freins, permis, nombre de passagers etc. Vous la trouverez sur le site de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/flyer_vehicules_electrique), ou à disposition à notre guichet.

ms

# C'est arrivé à Commugny

*En vrac: Fête au village, nouvel Abribus, 150 ans de la charrue, journée scouts mères-filles*

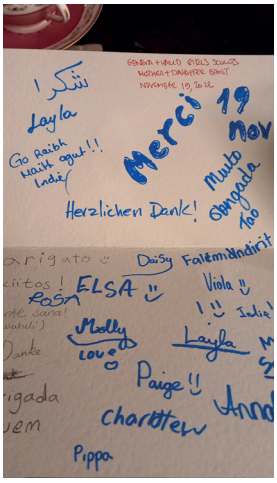

# Le grand sujet

## Révision du plan d'affectation communal (PACom) et création d'une zone réservée communale

*Le terme PACom (plan d'affectation communal) a été introduit dans la législation cantonale pour remplacer les anciens "PGA", plan général d'affectation.*

Un PACom est un instrument qui définit au niveau communal les règles pour la construction, la préservation du patrimoine et de la nature. De nombreuses lois fédérales et cantonales régissent déjà ces domaines et les PACom doivent se soumettre à ces règles. Les marges de manœuvre des communes sont donc souvent limitées.

Le terme PACom (plan d'affectation communal) a été introduit dans la législation cantonale pour remplacer les anciens "PGA", plan général d'affectation. Le plan d'affectation est généralement révisé tous les 15 à 25 ans. Il doit respecter les règles de développement territorial définies au niveau fédéral, cantonal, et même régional.

Les citoyens suisses ont approuvé la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), les cantons ont par la suite dû adapter leurs législations et leurs plans directeurs, et finalement c'est au tour de toutes les communes de mettre leur "PGA" en conformité avec les lois supérieures.

Dans le cas de notre village, ce processus de révision du PACom a démarré en 2019 avec une première analyse et un premier examen préliminaire par les instances cantonales. Le travail d'élaboration de ce nouveau plan a été effectué par la Municipalité en étroite collaboration avec le bureau d'urbanisme Plarel.

**Pourquoi faut-il réviser le PACom ?**

Pour rappel, les principes de la LAT révisée **(loi fédérale)** :

- Utilisation mesurée du sol.
- Création d'un milieu bâti compact.
- Préservation des zones agricoles et du paysage.
- Lutte contre la thésaurisation.
- Les zones à bâtir doivent répondre aux besoins prévisibles pour les 15 prochaines années.
- Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites.

Les principaux objectifs de la révision de la part du **Canton** :

- Redimensionner les réserves à bâtir en matière de zone d'habitation pour correspondre aux besoins des 15 prochaines années (art. 15 LAT).
- Redimensionner les réserves en matière de zone d'utilité publique pour correspondre aux besoins des 15 prochaines années (art. 15 LAT).
- Mettre en conformité la réglementation avec la législation et les directives en vigueur en matière de :
    - protection du patrimoine culturel et naturel de valeur,
    - protection de l'environnement (eaux, forêts, sols, etc.),
    - protection contre les dangers naturels,
    - mise à jour de la situation des lisières forestières,
    - normalisation des données selon NORMAT 2.

Les principaux objectifs de la révision de la part de la **Municipalité** :

- Maintenir autant que possible les droits à bâtir au sein du territoire urbanisé.
- Planifier les besoins en matière d'équipements publics et communautaires.
- Proposer une organisation du site valorisant le caractère identitaire du cœur de village.
- Mettre en place un plan de gestion écologique du Greny et de son cordon boisé avec des mesures d'actions.

**Situation de notre village :**

Le plan d'affectation actuel a montré un surdimensionnement des zones à bâtir par rapport aux besoins pour les 15 prochaines années. Cela implique que les terrains à disposition ou les réserves non construites doivent être réduites pour respecter les lois supérieures en suivant les principes d'aménagements explicités ci-dessus. Ce processus est long et complexe puisqu'il touche les valeurs du sol et de la propriété.

**Zone réservée :**

Au vu des nombreux projets de constructions qui lui étaient présentés, la Municipalité a pris la décision de mettre à l'enquête publique une zone réservée communale. Cette zone réservée permet de geler temporairement la délivrance de permis de construire pour de nouveaux logements en attendant la fin de l'élaboration et la mise en vigueur du nouveau plan d'affectation communal. Il est accompagné d'un règlement qui précise les modalités de ce qui est actuellement permis en matière de construction et rénovations.

Cette zone réservée couvre l'intégralité des zones d'habitation et mixtes sur l'entier du territoire communal (zone Village et zone Villa du PGA actuel) afin de mettre tous les propriétaires sur pied d'égalité. Il est bien entendu que les permis délivrés avant que la zone réservée ne déploie ses effets (avant le 11 octobre 2021) peuvent être mis en chantier. Ainsi certains chantiers vont même démarrer pour la construction de nouveaux logements alors que la zone réservée est en vigueur, mais seulement sur la base des permis de construire qui auront été délivrés avant cette date.

**Les effets de la zone réservée prennent fin lors de l'entrée en vigueur du nouveau PACom.**

**Chronologie des prochaines étapes du PACom :**

La Municipalité a soumis, début octobre 2022, les documents nécessaires pour le PACom à l'examen préalable des instances cantonales. Elle attend un retour des services cantonaux pour le début de l'année 2023. Voici donc les dates que la Municipalité prévoit avec les informations disponibles actuellement :

- Examen préalable par les services cantonaux : 4ème trimestre 2022.
- Mise à l'enquête publique : 2ème trimestre 2023.
- Traitement des éventuelles oppositions et élaboration du préavis municipal : 2ème trimestre 2023.
- Adoption du PACom par le Conseil communal et dépôt pour approbation par le Canton : 3ème trimestre 2023.

**Pour en savoir plus :**

Une copie de la présentation publique faite le 13 octobre 2021 couvrant de manière extensive la démarche de révision du PACom et celle de la zone réservée communale est à votre disposition sur le site internet de la commune :

*https://www.commugny.ch/N5649/presentation-du-13-octobre-2021.html*

Le règlement de la zone réservée et autres documents associés à cette zone peuvent être consultés ici :

*https://www.commugny.ch/N5645/zone-reservee.html*

Sur le site internet de l'Etat de Vaud vous trouverez de nombreuses informations sur le thème des PACom ici :

*https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-daffectation-communal/*

# Portrait

## Du rire pour essuyer des larmes…

**Rencontre avec Monsieur André Poulie, co-fondateur de Théodora, autour du rire, de l'enfance et de l'engagement caritatif.**

Fondation THEODORA
Bien plus que des rires

**Plus d'informations**
https://theodora.ch

**Faire un don**

**Par poste**
CCP 10-61645-5
IBAN
CH51 0900 0000 1006 1645 5

**Par banque**
UBS Lausanne
IBAN
CH66 0024 3243 G054 9454 0

Déduction fiscale des dons : la Fondation Théodora étant reconnue d'utilité publique, il vous est possible de déduire fiscalement votre don, selon le barème en vigueur dans votre canton. Numéro d'exonération fiscale : CHE-107.613.291.

*Les 2 et 3 septembre dernier, la fête au village de Commugny a permis de récolter 1020 francs grâce à la vente de pâtisseries. Donatrice régulière de la Fondation Théodora, la Municipalité a souhaité faire don de l'intégralité de cette somme aux « docteurs Rêves » accompagnant les enfants en milieu hospitalier.*

**André Poulie, qu'est-ce qui vous amène aujourd'hui à Commugny ?**
J'ai été ravi d'apprendre le soutien de la Municipalité de Commugny. J'ai fait cet été la connaissance de M. Xavier Wohlschlag qui m'a fait part de sa grande sensibilité envers la détresse des enfants. L'intégralité du don reçu provient des pâtisseries vendues lors de la fête du village, confectionnées et vendues grâce la générosité des habitants de Commugny et à la participation active des enfants ! Cette somme permettra à une cinquantaine d'enfants de recevoir la visite des « docteurs Rêves » qui les accompagnent lors d'une hospitalisation, d'une intervention chirurgicale ou encore dans leur institution en ce qui concerne les enfants handicapés. Autant de précieux moments de distraction et d'évasion par l'imagination offerts aux enfants hospitalisés ou en institutions.

**Racontez-nous l'incroyable histoire de la naissance de la Fondation Théodora…**
J'ai grandi dans ce petit coin de paradis qu'est Aubonne. Enfants, mon frère et moi étions de turbulents cascadeurs. De ma douloureuse expérience, un accident avec une tondeuse à gazon où j'ai perdu une partie du pied, est née la Fondation. Comment ? Mon lit était vers la fenêtre et je passais mon temps à regarder

dehors et à vouloir m'évader…! Il y a encore une quarantaine d'années, les visites des parents aux enfants hospitalisés n'étaient pas autorisées. Par son travail extraordinaire de « relations publiques », ma mère a réussi à obtenir l'accord de l'hôpital cantonal pour me rendre visite. C'était une femme pleine d'énergie positive, lumineuse, joyeuse. Elle a ainsi illuminé de sa joie de vivre tout le département pédiatrie. Quelques opérations plus tard et vingt ans après je suis retourné au CHUV (anciennement hôpital cantonal) proposer mon concept : soigner par le rire et l'imaginaire l'âme des enfants hospitalisés. Le hasard a voulu que l'infirmière référente se souvienne parfaitement de ma mère ! En quelques secondes l'idée a été accueillie si favorablement qu'en septembre 1993 mon frère Jan et moi créons la Fondation Théodora, du prénom de notre maman entre-temps décédée.

**Aujourd'hui la Fondation est présente dans 7 pays, quel succès !**
Toute notre famille, hollandaise d'origine, adore voyager. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes implantés dans d'autres pays pour remplir notre mission qui est d'apporter de la joie aux enfants hospitalisés.

**Racontez-nous qui sont ces « docteurs Rêves » ?**
Les « docteurs Rêves » sont devenus une « légende » si on tend l'oreille en écoutant parler les enfants : tous aimeraient les rencontrer. On permet aux enfants de s'évader pour que l'angoisse ne s'installe pas, par exemple, avant une opération chirurgicale. Ça tient un peu de l'hypnothérapie. L'anesthésiste devient alors un magicien, un « super docteur Rêves ». Tous nos artistes sont des professionnels qui sont mandatés et formés par la Fondation Théodora selon des directives rigoureuses, pour se rendre dans les hôpitaux et les institutions spécialisées. Ils doivent avoir de l'expérience pour improviser et emmener l'enfant sur un terrain imaginaire.

Nos 75 artistes illuminent les chambres d'hôpital et institutions avec leurs tours de magie, sculptures de ballons… sans oublier le ukulélé qui a beaucoup de succès : ce petit instrument se glisse partout entre les chambres d'hôpital et fait voyager. L'idée est d'emmener l'enfant dans une expédition imaginaire, tout au long du cycle de l'opération ou du traitement. Une brise d'air frais, une façon symbolique d'ouvrir une fenêtre !

*On permet aux enfants de s'évader pour que l'angoisse ne s'installe pas, par exemple, avant une opération chirurgicale.*

**Et aujourd'hui, quels sont les nouveaux challenges de la Fondation Théodora ?**
Actuellement, il manque 5000 infirmières en Suisse et on parle souvent des urgences qui sont prises d'assaut. Face à ce constat, nous avons mis en place un programme du soir, dans les urgences pédiatriques et dans les chambres des petits patients : la présence des « docteurs Rêves » aide à dédramatiser les situations tendues et anxiogènes. Nous mettons également en place une formation en collaboration avec l'Académie Dimitri, spécialisée dans les arts du spectacle et destinée à nos « docteurs Rêves » suisses et étrangers.

J'ajouterais que j'ai la chance aujourd'hui de pouvoir m'octroyer du temps avec mes donateurs et donatrices, par exemple tout récemment avec une dame presque centenaire, donatrice de la Fondation, qui a connu ma maman. Et ce matin auprès de la Commune de Commugny !

**En 2023, vous fêterez vos 30 ans d'existence, quel magnifique anniversaire, pour votre Fondation et tous ces petits patients visités !**
En effet, un anniversaire fort en émotions se prépare pour l'an prochain ! Nous avons comptabilisé environ 2 millions de visites aux enfants depuis notre existence ; nous avons déjà quelques idées pour célébrer cela. Merci à Commugny de contribuer au déploiement de notre Fondation et de continuer d'offrir des moments de joie et d'évasion aux enfants hospitalisés ou en institution !

*Crédit : Caroline Minder / ms*

# Agenda

**8 mars 2023 :** Conseil Communal
**25 mars 2023 :** Coup de balai

N'oubliez pas de consulter notre site www.commugny.ch rubrique Agenda.

Vous organisez une manifestation sur Commugny et vous souhaitez la voir apparaitre dans l'agenda communal ? envoyez-nous l'information sur media@commugny.ch

# Commugny pratique

## Comment joindre les élus ?

Pour tout contact (question ou remarque) avec les membres de la Municipalité, nous vous remercions de bien vouloir contacter le Greffe municipal, par courriel à : *admin@commugny.ch*

## Comment joindre les différents services communaux ?

Vous trouverez sur www.commugny.ch une liste du personnel communal et les coordonnées de chaque service !

## Qui joindre en cas de... ?

Troubles à l'ordre public : gendarmerie de Coppet au 022 557 56 21, ou le 117 (police)

Urgence médicale : centrale des médecins vaudois au 0848 133 133, ambulance au 144, et l'hôpital de Nyon au 022 994 61 61

Animaux morts sur la voie publique : M. Mendicino (responsable environnement) au 022 566 67 29 ou le greffe municipal au 022 566 67 01

Nid de guêpes, abeilles, etc : M. Ivano Caffarri au 079 523 71 33, ou la société romande d'apiculture, section de Nyon : https://www.apiculture-nyon.ch/sra-nyon

Problème lié à l'eau potable : Services industriels de Terre Sainte et Environs au 022 770 56 56 ou sur www.sitse.ch

Questions autour de l'école et de l'enfance (inscription, crèche, UAPE, transport...) : sur le site de l'Association pour l'enfance et la jeune de Terre Sainte : www.apej.ch

# L'info utile

## Les permis de construire

Le service technique reçoit et traite toutes les demandes de permis de construire inhérentes au territoire communal. Ces dernières sont divisées en trois catégories : les simples autorisations municipales, les dispensés d'enquête publique selon art.72d et les demandes de permis avec enquête de 30 jours, en lien avec la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC). Dans la procédure de dispensés d'enquête, les voisins directs sont avertis par la Commune, tandis que les demandes avec enquête de 30 jours sont affichées au pilier public, et publiées dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) et dans le journal La Côte. Dans les deux cas, les dossiers relatifs à ces procédures sont consultables à l'administration communale, sur rendez-vous uniquement. A cette fin, merci de contacter au préalable le service technique au 022 566 67 10.